



COMMUNE DE BOREX

Préavis municipal n° 10-2022

Au Conseil Communal de Borex

concernant

Exercice 2021 Rapport de gestion et comptes

Municipal responsable

Monsieur Jean-Luc VUAGNIAUX
Syndic

Table des matières

INTRODUCTION

1.	Administration générale	p.4
10	Autorités communales	p.4
10.01	Conseil communal	p.4
10.03	Municipalité Séance intercommunale entre les exécutifs de Borex et de Crassier Inspection de la Préfecture	p.5
10.05	Associations intercommunales - Représentations Assemblée des Syndics du District de Nyon Groupement des Syndics Asse et Boiron Association de Communes Vaudoises (AdCV) Région de Nyon Autres associations	p.5
11	Greffé municipal	p.8
11.05	Naturalisation Demande de naturalisation sur le plan communal	p.8
13	Personnel communal	p.8
14	Intérêts généraux	p.8
14.02	Manifestation et vie associative	p.8
2.	Finances	p.9
3.	Domaines et bâtiments	p.17
30	Administration - technique	p.17
30.02	Baux à ferme	
32	Forêts	p.17
32.01	Association intercommunale pour l'exploitation d'un couvert régional à plaquettes et bois d'énergie situé sur la commune de Trélex (ACP)	p.17
35	Bâtiments et locations	p.17
35.01	Salle communale « Les Alisiers »	p.18
4.	Travaux publics, routes, environnement, urbanisme	p.18
42	Urbanisme, architecture et environnement	p.18
42.04	Plans d'affectation communaux	p.18
42.05	Police des constructions	p.18
43	Routes	p.19
43.03	Électricité, éclairage public	p.19
44	Parcs, promenades et cimetières	p.19
45	Déchets et ordures ménagères	p.19
45.02	Voirie Ramassage des ordures ménagères (sacs taxés)	p.19
45.05	Déchetterie intercommunale de Signy-Avenex	p.20
46	Assainissement	p.21
46.03	Association d'épuration des eaux du Boiron (AEB)	p.21
5.	Formation, Jeunesse, culture, égalité	p.21
51	Instruction publique	p.21
51.01	Etablissement scolaire Elisabeth de Portes	p.21
52.03	AEE – réseau Asse et Boiron	p.21
52.04	AIAB – association intercommunale Asse et Boiron	p.22
58	Eglise	p.23
58.02	Paroisse protestante La Dôle	p.23
6.	Sécurité publique	p.23
61	Police municipale	p.23

61.01	Assistant de sécurité publique ASP	p.23
62	Contrôle de l'habitant	p.24
65	Service défense incendie et secours	p.24
65.01	SDIS Nyon-Dôle	p.24
66.02	Organisation régionale de la protection civile (ORPC)	p.25
7.	Affaires sociales	p.25
70.03	ARAS – centre régional (CSR)	p.25
76	Accueil de la Petite enfance, garderie, famille	p.26
76.02	Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)	p.26
	Crèche de la Galiote	
	Crèche Les Papillons	
8.	Services industriels	p.26
81.04	Distribution de l'eau – installation	p.26
86.01	Développement durable	p.26
CONCLUSION		p.28

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Après une année 2020 particulièrement malmenée par la pandémie due au Coronavirus, 2021 n'était pas en reste. La campagne de vaccination déployée au cours des premiers mois a cependant permis d'enrayer le développement des vagues successives de cette maladie et d'envisager sa fin plus ou moins proche et de toutes les contraintes qui y étaient liées : Confinement, fermeture des établissements publics, voyages annulés ont notamment chamboulé nos vies quotidiennes. Les activités professionnelles adaptées au télétravail et aux visio-conférences ont également modifié les modes de fonctionnement.

Sur le plan politique, 2021 a été marquée par le renouvellement de nos autorités communales. En effet, la législature 2016-2021 étant arrivée à son terme au 30 juin, l'ensemble des communes du canton ont élu leurs conseils communaux /généraux, municipalités et syndics(ques) durant les mois précédents.

Profitant de cette nouvelle législature, votre Municipalité a opté pour quelques changements. Ainsi - transition énergétique oblige - parmi les nouveautés adoptées, figure la création d'un secteur voué au développement durable au sein des différents dicastères attribués. L'intégration de ce dicastère dans notre organisation municipale, permettra de placer cette problématique au cœur des réflexions communales.

Vous trouverez, dans les chapitres suivants, le compte rendu des activités de nos autorités communales et des comptes de cette année 2021.

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles :

- 93c, alinéa 2, de la Loi du 28 février 1956 sur les Communes, état au 1^{er} septembre 2018 (LC) ;
- 34 et ss. du Règlement sur la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979 (RCCCom), état au 1^{er} juillet 2006 ;
- 92 du Règlement du Conseil communal de Borex du 11 juillet 2016 ;

Nous vous présentons, ci-après, le rapport de gestion de la Municipalité et les comptes 2021 de la Commune de Borex que nous soumettons à votre approbation.

1 ADMINISTRATION GENERALE

10 AUTORITES COMMUNALES

10.01 Conseil communal

Le changement de législature et les élections qui l'ont précédé ont vu le renouvellement des membres du Conseil. Ainsi, 23 nouvelles et nouveaux conseillères et conseillers ont rejoint les rangs de l'assemblée délibérante.

Notons encore que, sur proposition de la Municipalité (cf. préavis 36-2020), le nombre de conseillers a été porté à 40 (contre 35 précédemment).

Le Conseil communal a tenu 4 séances durant l'année 2021 : les 15 mars, 21 juin, 4 octobre et 6 décembre.

Il s'est prononcé sur 11 préavis.

A) Législature 2016-2021 :

1. Préavis municipal n° 42-2021 – Projet de construction d'une halle pour le service de voirie sur la parcelle n° 1 de Borex – demande de crédit de CHF 98'000.- pour le financement de l'étude
2. Préavis municipal n° 43-2021 – Exercice 2020 Rapport de Gestion et comptes

3. Préavis municipal n° 44-2021 – Règlement de police
- B) Législature 2021-2026 :
1. Préavis municipal n° 01-2021 – Autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, droits réels immobiliers, actions ou parts de sociétés immobilières
 2. Préavis municipal n° 02-2021 – Constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi que l'acquisition de participation dans les sociétés commerciales
 3. Préavis municipal n° 03-2021 – Autorisation générale de plaider
 4. Préavis municipal n° 04-2021 – Autorisation d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles
 5. Préavis municipal n° 05-2021 – Acceptation de legs et de donations ainsi que de successions
 6. Préavis municipal n° 06-2021 – Arrêté d'imposition 2022
 7. Préavis municipal n° 07-2021 – Budget de fonctionnement 2022
 8. Préavis municipal n° 08-2021 – Fixation d'un plafond d'endettement pour la législature 2021-2026.

10.03 Municipalité

A l'instar du Conseil Communal, la nouvelle législature a vu trois nouveaux membres siéger au sein du Conseil municipal. Ainsi, la nouvelle équipe est désormais formée de :

- M. Jean-Luc Vuagniaux, syndic,
- M. Boris Mury, vice-syndic
- Mme Pascaline Keller, municipale
- Mme Sabrina Perraudin, municipale
- M. Boris Vetsch, municipal.

Pour de plus amples informations sur la répartition des tâches au sein des dicastères, veuillez vous référer au site de la commune : www.borex.ch.

La Municipalité a tenu 45 séances durant l'exercice 2021.

→ [Inspection de la Préfecture](#)

L'inspection annuelle de la commune par la Préfecture a eu lieu le 12 octobre 2021, conformément à l'art. 141 LC. Le contrôle des divers documents administratifs, registres, rapports et procès-verbaux s'est déroulé en présence des personnes concernées. Les activités tant de la Municipalité que du Conseil Communal ont été passées en revue. Le rapport de visite de Mme le Préfet n'a donné lieu à aucune remarque particulière.

10.05 Associations Intercommunales – Représentations

La Commune de Borex a été régulièrement représentée par sa Municipalité dans les réunions des diverses associations listées ci-après. Pour certaines, elle y a pris activement part en occupant un siège au sein des exécutifs (Comités Directeurs) (AIAB – AEB – AEE – Déchetterie intercommunale de Signy-Avenex) :

→ [Assemblée des Syndics du District de Nyon](#)

Convoquée à une reprise le 30 juin 2021, sous la présidence de Mme le Préfet Chantal Turin, cette séance a eu pour principal objet la nomination, pour la législature 2021-2026, des représentants des communes au sein de différentes associations et fondations qui requièrent, dans leur comité ou association, la présence d'un ou de plusieurs membres issus des exécutifs communaux.

Ainsi, notre syndic, M. Jean-Luc Vuagniaux, a été nommé au bureau de l'assemblée des syndics du district, en tant que représentant des communes d'Asse et Boiron.

→ Groupement des Syndics Asse et Boiron

Les Syndics du groupement Asse et Boiron se sont réunis à une reprise le 6 mai 2021 à Chéserex pour traiter des différents sujets concernant les neuf communes du groupement. Sous la présidence de la Syndique, Mme Locatelli, les sujets suivants ont été abordés :

- Désignation du candidat à la représentation des communes Asse et Boiron au conseil d'administration de TéléDôle SA pour la législature 2021-2026,
- Révision des plans d'affectation communaux (PACOM) : Situation de l'état d'avancement des travaux dans les différentes communes,
- Complexe sportif de Gingins : Synthèse des réponses des communes à la demande faite par Gingins sur leur éventuelle participation dans ce projet,
- Projets d'investissement au sein des communes du groupement : Bâtiment multifonctions à Chéserex, bâtiment de voirie à Borex, centre sportif à Gingins, aménagements routiers à Eysins, éclairage public à Signy, aménagements routiers et mobilité douce à Grens et Signy
- Démarches visant à intégrer les mesures liées au développement durable au sein des communes. Mise en place des plans énergie et climat communaux (PECC), dans le cadre du programme de soutien aux communes.
- Cartes journalières CFF : Etat des ventes 2020.

→ Association de Communes vaudoises (AdCV)

L'AdCV s'est réunie 4 fois en assemblée en 2021, soit le 18 mars, 24 juin, 23 septembre et 2 décembre 2021 ; les thèmes suivants y ont été traités :

18.03.2021

- Conférence d'Unisanté : Présentation du label « Communes en santé »; Simple et gratuit, ce label cherche à valoriser les mesures de prévention et de promotion de la santé soutenues ou mises en œuvre par les communes ;
- Péréquation : état des discussions de la plateforme CE – communes (UCV-AdCV) ;
- Initiative populaire « SOS communes » : avec près de 13'000 signatures, a pu être déposée à la chancellerie d'Etat ;
- Révision du droit cantonal des marché publics (retour sur la mise en consultation du projet de révision).

24.06.2022 :

- Election du Comité,
- Adoption des comptes 2020 (positifs),
- Nouvelle péréquation (NPIV) : Etat des discussions avec l'Etat et l'UCV,
- Point de la situation sur l'initiative « SOS communes ».

23.09.2021 :

- Réélection des 2 représentants AdCV au conseil de l'EIAP (Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire Primaire).
- Constitution d'un groupe de pilotage chargé de la vision stratégique de l'AdCV.
- Etat des travaux de la plateforme chargée de l'élaboration de la nouvelle péréquation.

02.12.2021 :

- Présentation du rapport de la cour des comptes relatif à un audit sur le processus d'octroi des permis de construire et d'habiter en zone à bâtrir,
- Présentation et approbation du budget 2022 de l'association,
- Cybersécurité au sein des administrations communales,
- Charges péréquatives et cohésion sociale : Constitution d'un groupe de travail.

Pour de plus amples informations sur les activités de cette association, vous pouvez consulter le site www.adcv.ch

→ Région de Nyon

En 2021, le Conseil intercommunal de Région de Nyon s'est réuni 6 fois, soit le 4 mars à Genolier, le 29 avril à Le Vaud, le 17 juin à Dully, le 30 juin à Founex, le 16 septembre à Gland et le 15 décembre à Nyon.

Préavis adoptés :

A) Législature 2016-2021.

- Préavis 61-2021-DISREN - Demande de crédit de CHF 268'811 pour la 2e étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de localité de Coppet.
- Préavis 62-2021 - Demande de crédit de CHF 316'216.40 pour le soutien au fonctionnement du réseau VLS "Région de Nyon" jusqu'à fin juin 2025.
- Préavis 63-2021 - Acquisition d'un système de vote électronique pour le Conseil intercommunal.
- Préavis 64-2021 - Approbation du projet d'agglomération Grand Genève de 4e génération.
- Préavis 65-2021-DISREN - Réalisation de la deuxième phase d'aménagement du col de la Givrine : parkings, abords et accès.
- Préavis 66-2021-DISREN - Demande de crédit de CHF 312'352 pour le réaménagement de la plateforme intermodale de la gare de Rolle.
- Préavis 67-2021-DISREN - Demande de crédit de CHF 102'697 pour la seconde phase du réseau agroécologique Cœur de la Côte.
- Préavis 68-2021-DISREN - Demande de crédit de CHF 84'803 pour la seconde phase du réseau agroécologique Nyon Région.
- Préavis 69-2021 - Comptes 2020.
- Préavis 70-2021 - Participation de CHF 70'000 à la poursuite du financement des bus nocturnes pour 2022-2023.
- Préavis 71-2021 - Cautionnement de Télé-Dôle SA.

B) Législature 2021-2026

- Préavis 01-2021 - Autorisations générales de plaider pour la législature 2021-2026.
- Préavis 02-2021 - Compétences du Comité de direction d'engager des dépenses imprévisibles, exceptionnelles et urgentes pour la législature 2021-2026.
- Préavis 03-2021-DISREN - Demande de crédit de CHF 364'581 pour la 2e étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de localité de Coppet .
- Préavis 04-2021 - État financier du fonds TP régional 2010-2020.
- Préavis 05-2021 - Participation de CHF 560'000 pour l'accompagnement opérationnel du programme TP.
- Préavis 06-2021 - Budget 2022.
- Préavis 07-2021 - Indemnités 2022-2026 du/de la président(e) et du/de la secrétaire du Conseil intercommunal, des membres des commissions ainsi que des membres du Comité de direction.
- Préavis 08-2021 - Participation de CHF 738'945 pour le réaménagement de la jonction autoroutière de Rolle en faveur des transports publics.
- Préavis 09-2021 - Demande de crédit de CHF 280'000 pour soutenir les activités du Casino Théâtre de Rolle durant la période 2022-2025.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site www.regiondenyon.ch

→ Autres Associations

AEB	Association intercommunale pour l'épuration des eaux du Boiron
AEE	Association intercommunale enfance et école Asse et Boiron
AIAB	Association intercommunale Asse et Boiron
ACP	Association intercommunale pour l'exploitation d'un couvert régional à plaquettes et bois énergie, situé sur la Commune de Trélex

SDIS Association intercommunale en matière de défense incendie et de secours
SADEC Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte
ORPC Organisation régionale de la protection civile du District de Nyon
ARAS Association régionale pour l'action sociale du District de Nyon
SANE Syndicat d'arrosage de Nyon et environs
GHOL Groupement hospitalier de l'ouest lémanique
CET Conseil d'établissement (de l'ESEP)
Déchetterie Intercommunale de Signy
Ecole de musique de Nyon
Fondation la Côte
Clinique dentaire scolaire itinérante du District de Nyon
Amicale des pompiers de Borex
Jeunesse de Borex – La Rippe

11 GREFFE MUNICIPAL

11.05 Naturalisation

→ Demandes de naturalisation sur le plan communal

	2020	2021
Octrois de la Bourgeoisie de Borex	11	17

13 PERSONNEL COMMUNAL

Notre équipe communale en 2021 est formée de six personnes représentant un taux d'occupation de 4.3 EPT.

Ainsi, elle se compose comme suit :

- a) Administration :
 - Mme Géraldine Boulenaz, secrétaire municipale,
 - Mme Isabelle Guignet, secrétaire municipale adjointe,
- b) Bourse communale et contrôle de l'habitant
 - M. Marc-Henri Berlie,
- c) Voirie et conciergerie :
 - M. Jacques Dancet,
- d) Assistants de sécurité publique (ASP) : Leur activité est répartie entre cinq communes : Borex, Crassier, Eysins, Gingins et La Rippe,
 - M. Adrien Gafner, entré en service au 01.03.2021 en remplacement de M. Raphaël Falconnier, démissionnaire.
 - Mme Magali Gremaud, entrée en service au 01.05.2021 à un taux d'occupation de 50%.

14 INTERETS GENERAUX

14.02 Manifestation et vie associative

→ Société de Développement de Borex

A l'occasion des fêtes pascales et en collaboration avec la commune, la société de développement de Borex a procédé à la distribution d'une plaque de chocolat décoré aux couleurs printanières par ménage.

→ Société de Jeunesse de Borex-La Rippe

Dû à l'incertitude liée à la situation sanitaire causée par le COVID-19, le traditionnel Giron déjà reporté en 2020 et prévu aux nouvelles dates du 11 au 15 août 2021 a été définitivement annulé.

Par la suite, la société de Jeunesse de Borex-La Rippe a été mise en dormance fin 2021 dans l'attente qu'une nouvelle équipe en reprenne les rênes.

2 FINANCES

Conformément à l'art. 35b du Règlement sur la comptabilité des Communes, la Municipalité a mandaté le réviseur externe Fiprom SA pour vérifier les comptes de fonctionnement et le bilan 2021. Le rapport du vérificateur a été remis à la Commission de gestion du Conseil communal. Il est annexé au présent préavis.

Suivi des observations et remarques des années précédentes

Par la Commission de Gestion :

Le rapport de la Commission de Gestion concernant l'exercice 2020 ne comportait aucune remarque ou modification que la Municipalité aurait dû reporter ou exécuter pour l'exercice 2021.

Par le réviseur externe :

Le rapport du réviseur externe concernant l'exercice 2020 mentionne que lors de son contrôle, il n'a pas rencontré d'élément lui permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes au règlement sur la comptabilité des communes. (NAS 910)

Comptes 2021

Ci-après, quelques commentaires généraux sur l'exercice écoulé. Des commentaires plus détaillés pour les postes nécessitant des explications ont été insérés (en bleu) avec les comptes.

Les revenus de la Commune totalisent CHF 6'729'208.07 contre des charges de CHF 6'419'989.06 faisant ressortir un excédent de revenu de CHF 309'219.01 après amortissements et prélèvements ou attributions aux fonds de réserve affectés, alors que le budget 2021 prévoyait un excédent de charges de CHF 532'420.00.

On s'aperçoit que le résultat entre les comptes et le budget est dû principalement à la charge péréquative qui a diminué de CHF 631'918.00. Pour les écoles il y a également une diminution des charges de CHF 95'470.00.

Le résultat effectif de l'exercice 2021 épuré¹ se solde par un excédent de revenu de CHF 432'036.-
(Résultat + amortissements extraordinaires administratifs + affectation aux fonds de réserve – prélèvements sur les fonds de réserves)

Le bilan totalise CHF 10'778'839.89 à comparer à 2020 CHF 10'982'251.53.

L'amortissement obligatoire 2021 s'élève à CHF 356'168.50.

Les emprunts bancaires ont diminué de CHF 507'000.- pour se situer à CHF 5'872'000.00.

Une avance de trésorerie pour un montant de CHF 800'000.00.

Fonds de réserve

Les Fonds de réserve des recettes affectées (9280) ont été alimentés de CHF 42'919.00.

Le Fonds de réserve (9282) augmente de CHF 11'197.- pour se situer à CHF 151'765.00.

¹ Pour le résultat épuré on ne tient pas compte des imputations internes

Résultats 2021²

N° Rubrique	Titre	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Administration Générale	640'204	122'151	587'440	93'204	670'189	141'377
2	Finances	1'511'277	5'451'716	1'647'800	5'409'671	1'845'279	6'097'402
3	Domaines et bâtiments	231'208	146'786	265'564	134'725	283'195	141'511
4	Travaux	859'722	375'371	952'405	377'325	902'754	356'074
5	Instruction publique	769'101	322	802'145	900	765'974	694
6	Police	504'466	185'628	460'763	140'010	449'633	134'870
7	Sécurité sociale	1'904'009	447'231	1'972'138		1'956'716	1'746
Excédent		6'419'989	6'729'208	6'688'255	6'155'835	6'873'744	6'873'676
			309'219.01	532'420.00			68.13

Revenus

Impôts

Le revenu sur l'ensemble des impôts, y compris les impôts conjoncturels est conforme aux prévisions budgétaires, mais a diminué de CHF 730'500.00 par rapport à l'exercice précédent.

Les impôts sur le revenu/fortune est inférieur de CHF 760'600.00 à 2020.

La part des taxations antérieures des impôts sur le revenu et la fortune représente CHF 509'275.00.-

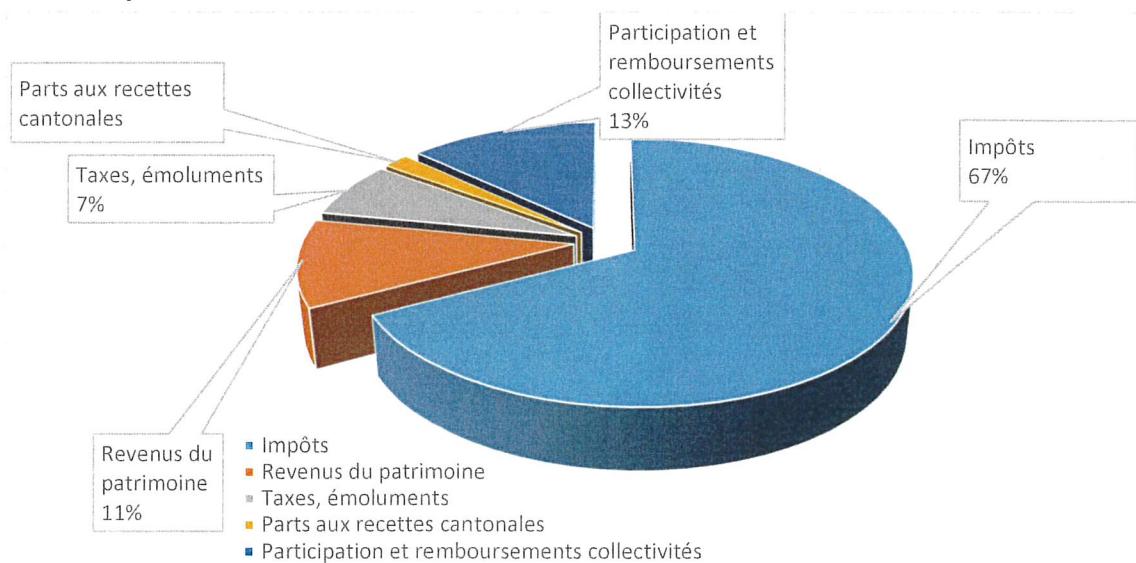
Les principaux revenus de la commune sont toujours générés par les rentrées fiscales 67% et les revenus du patrimoine pour 11%.

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Revenu impôts	4'434'205	4'467'565	5'164'723

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Revenu financier ³	638'437	628'887	617'506

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Revenu administratif	10'512	4'800	9'832

Revenus par nature⁴

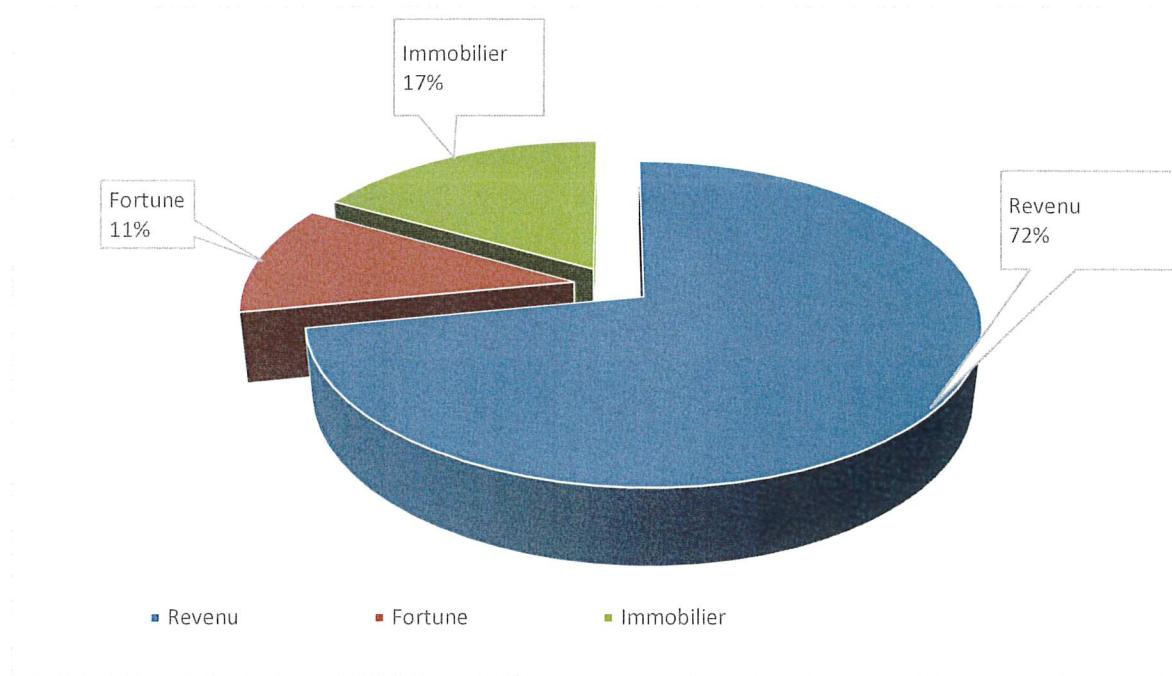


² Montant arrondi, sauf le résultat

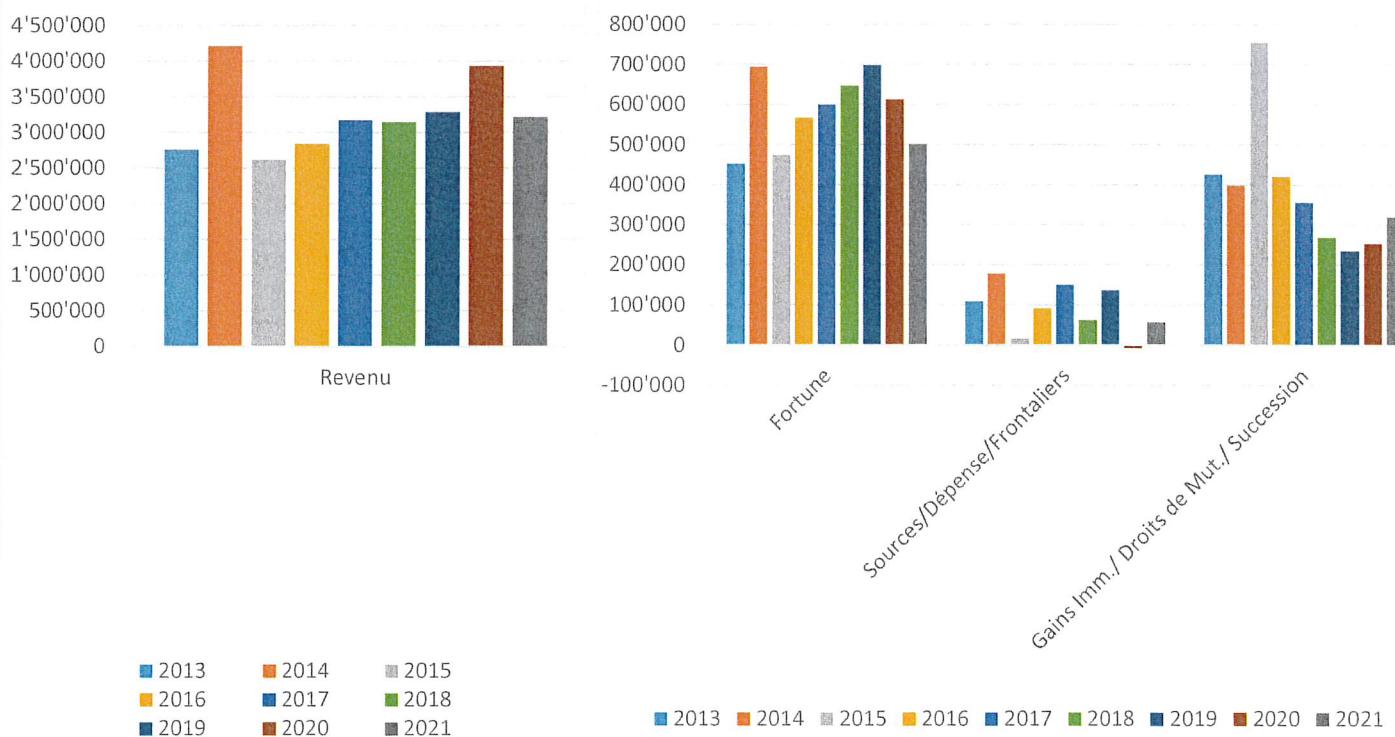
³ Y compris la part locative de Crassier pour la Nau

⁴ Les revenus par rubrique inférieures à 1% n'apparaissent pas

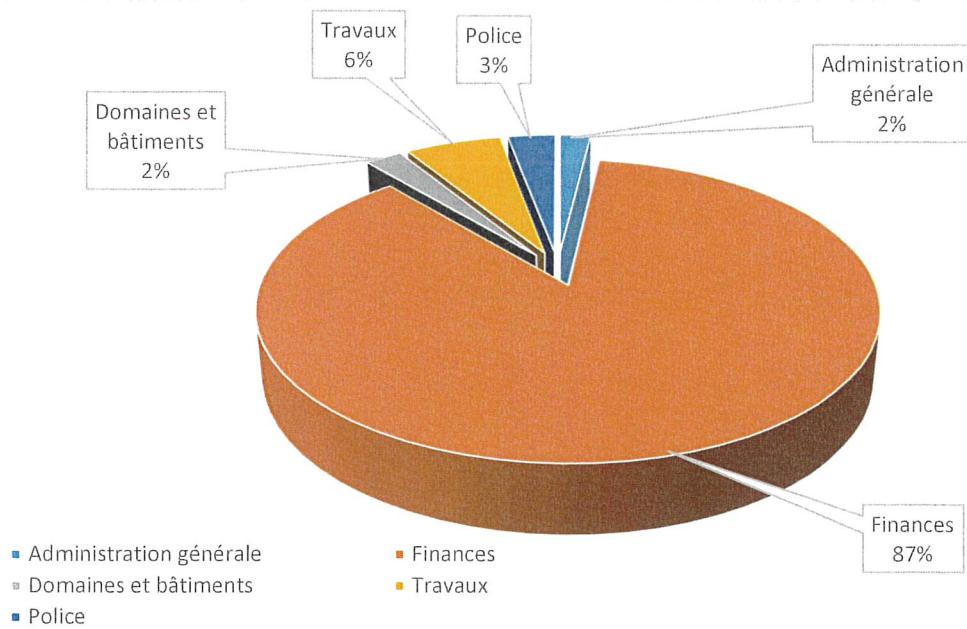
Répartition de l'impôt, 4,434 MCHF



Evolution des rentrées fiscales entre 2013 et 2021



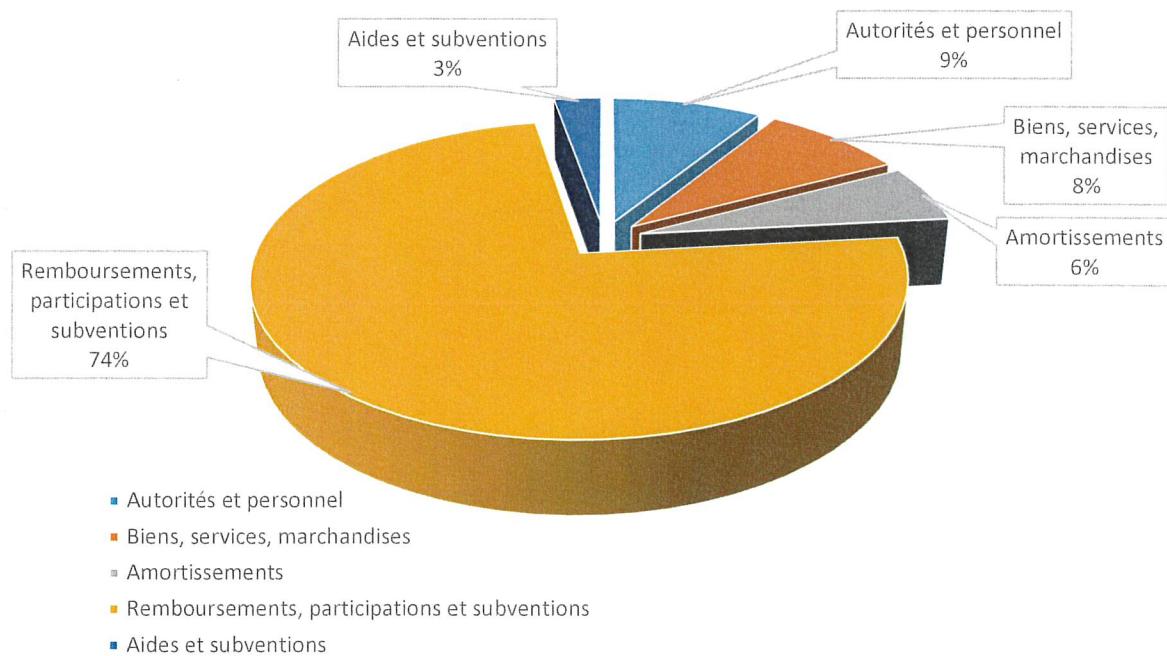
Revenus par service⁵



Charges

Les charges directement dépendantes de l'action de la Municipalité représentent 26% des dépenses.

Charges par nature



⁵ Les revenus par rubrique inférieures à 1% n'apparaissent pas.

Les principales charges des associations intercommunales et de l'Etat de Vaud sont résumées ci-dessous.

Péréquation⁶

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Péréquation - net	1'157'212	1'335'631	1'472'036

Association intercommunale Asse et Boiron

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Aide pour le sport	115'669	98'700	118'266

Instruction publique

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Primaire / 104 élèves	419'739	434'392	424'234
Secondaire / 34 élèves	321'810	342'453	321'530

Police⁷

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Police cantonale	187'293	194'983	201'732

SDIS

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Nyon-Dôle	44'724	47'500	42'955

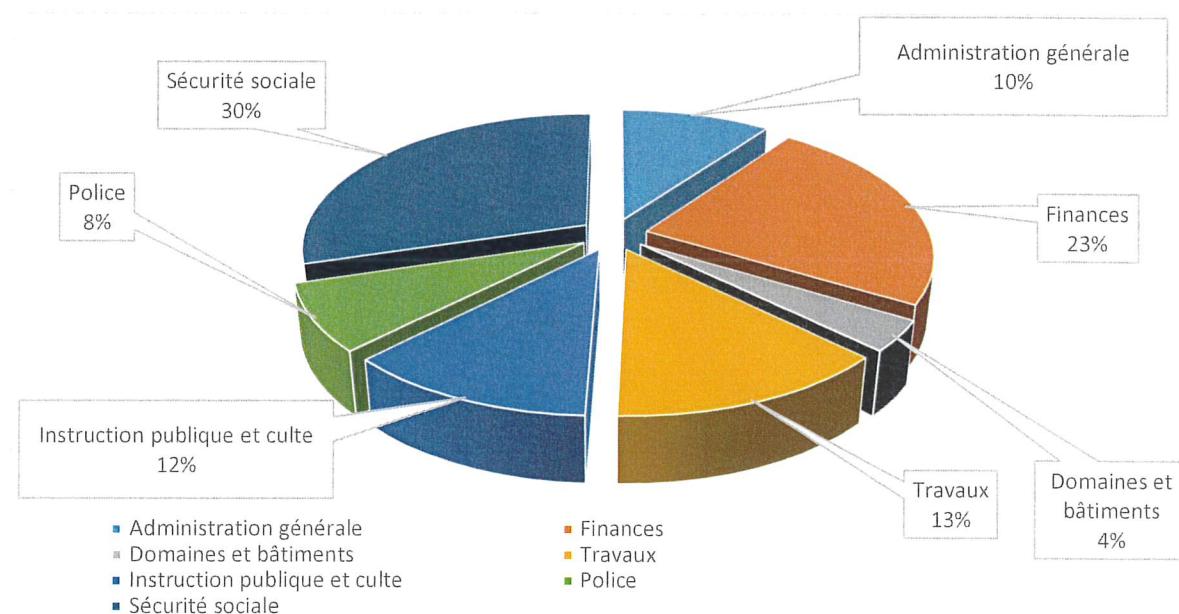
Sécurité sociale

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
AEE – buts optionnels	186'555	246'736	208'089

Facture sociale⁸

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Facture sociale	1'219'944	1'665'752	1'691'581

Charges par services



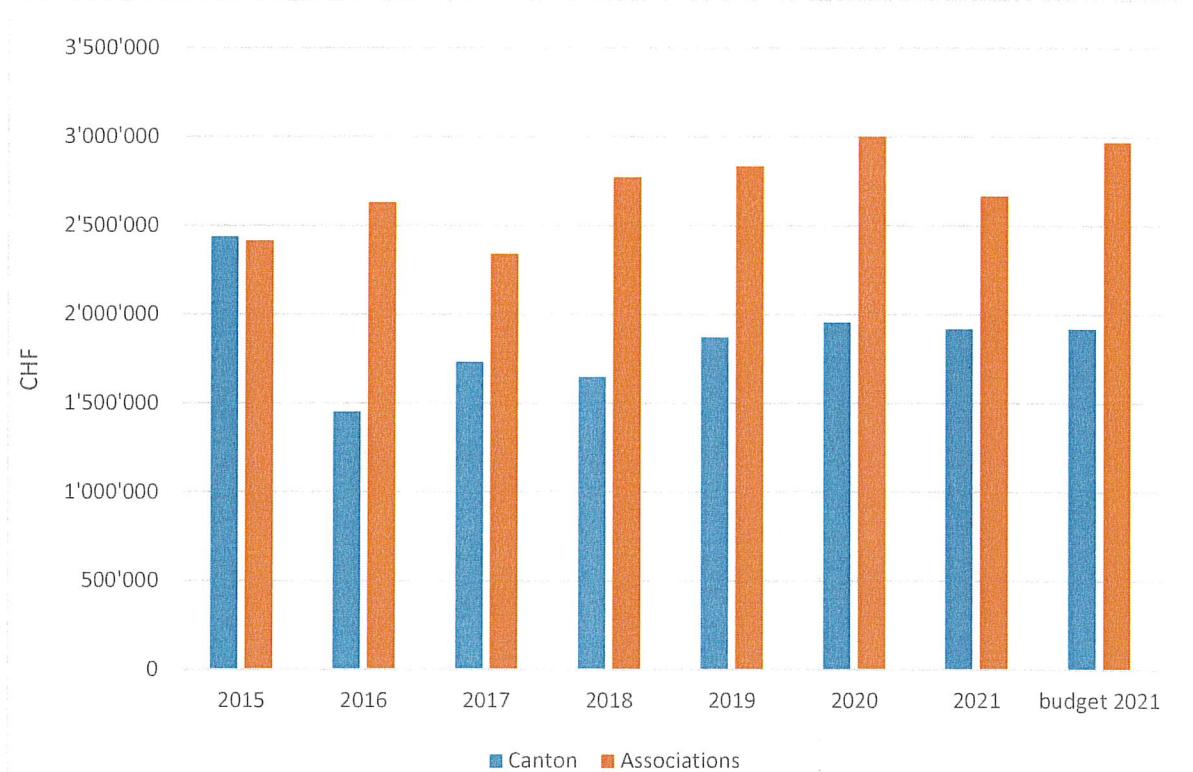
⁶ Selon décompte provisoire d'avril de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) et non des comptes

⁷ idem

⁸ idem

Participation Canton et Associations Intercommunales

En un coup d'œil les charges non maîtrisées par la Commune
La péréquation est à charge dans les Associations



Facture sociale – péréquation – police

Les charges péréquatives finales ont diminué de CHF 631'918.00 par rapport au budget.

Autres indicateurs

Taux d'imposition

57 ct par franc à l'Etat (aussi 57 points)

Valeur du point d'impôt (source BDI)

	2021	2020	2019
Point d'impôt	77'721	90'528	81'685
Par habitant	66.71	78.24	72.16

Points d'impôt affectés

	2021	2020	2019
Facture sociale	21.51	18.75	19.89
Péréquation nette	14.38	16.44	17.02

Marge d'autofinancement

	2021	2020	2019
Cash-flow	708'306	352'137	250'722

Endettement net par habitant

	2021	2020	2019
Net par habitant	3'861	4'448	4'891

Cautionnement hors bilan (CHF)

AIAB	4'054'098.00
ORPCi	9'041.00

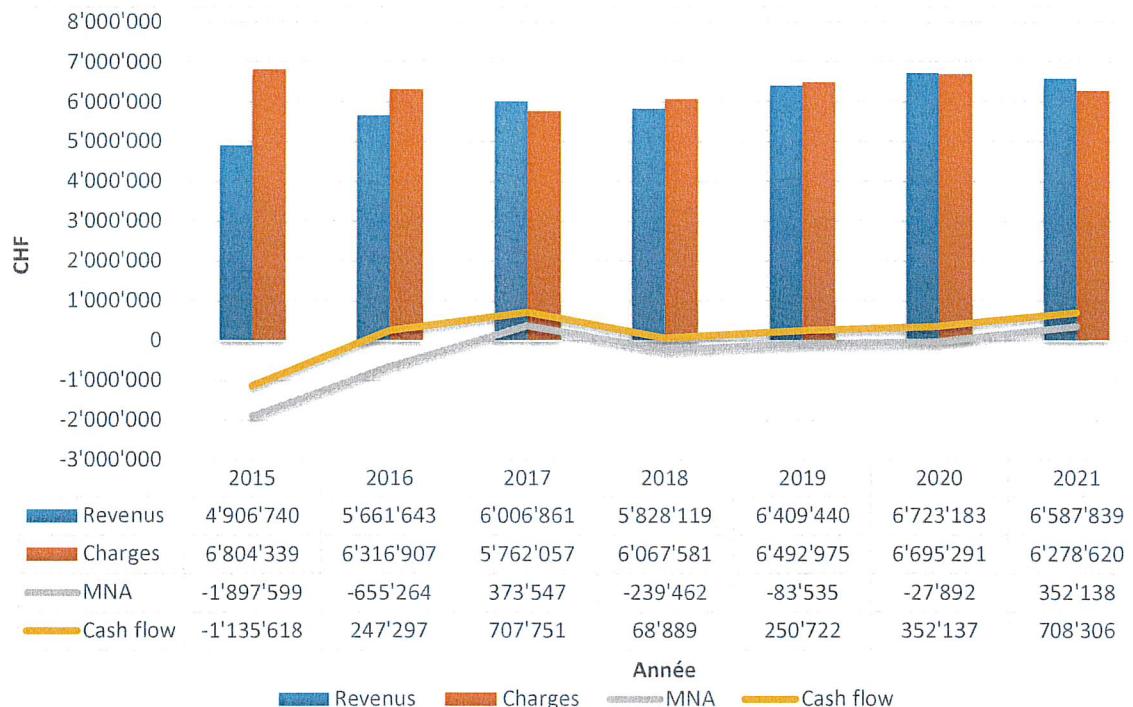
Patrimoine foncier

Estimation fiscale	5'088'000.00
Valeur ECA	2'363'803.00

Fonds de réserve, nouveau

9282.010 – Fonds de réserve « jeunesse Borex », montant alloué par l'ancienne jeunesse.

Marge nette d'autofinancement (MNA) et Cash-flow



MNA: (= Revenus épurés–Charges épurées) Marge nette d'autofinancement correspond à un concept de résultat qui reflète les moyens financiers à disposition de la commune. Dans le cadre de la planification financière, la MNA est un instrument de prévision des moyens financiers à disposition pour les années futures, qui peuvent être utilisés sous forme de baisse d'impôts, de financement de nouveaux investissements, de remboursements supplémentaires d'emprunts ou encore de financements de politiques redistributives ou sociales. Les amortissements comptables obligatoires (réguliers) sont les seules écritures comptables prises en compte dans le calcul de la MNA, celle-ci supposant que les amortissements comptables correspondent aux amortissements financiers (amortissement économique ou remboursement de la dette). Les sommes allouées à ces remboursements ne sont donc plus disponibles pour un autre usage.

CF : A l'image de la MNA, le Cash-flow est également un concept de résultat. Son calcul suppose les mêmes principes que pour la MNA, à la différence que les amortissements obligatoires sont ajoutés aux résultats.

Amortissements complémentaires

L'amortissement comptable supplémentaire est une écriture qui est généralement utilisée lorsque la commune réalise un excédent de revenus, c'est-à-dire au moment de la clôture des comptes. L'amortissement supplémentaire consiste à créer une charge de fonctionnement permettant de diminuer la valeur d'un actif au bilan, dans le patrimoine financier ou administratif. Le principe est le même que l'amortissement comptable obligatoire, à l'exception que l'amortissement supplémentaire constitue une option de gestion en fin d'exercice et qu'il ne provient pas de la politique d'amortissement. D'un point de vue financier, et comme pour les mouvements sur les réserves, un amortissement supplémentaire n'influence pas le financement à disposition, car l'excédent des revenus correspondant représente bien des liquidités encaissées par la commune.

Aménagement locaux administratifs : CHF 2'200.00.

Analyse des finances communales

ACTIF	Début	Fin	Variation
Actif disponible	2'741'906.58	2'834'827.99	92'921.41
Immobilisations	8'240'344'95	7'944'011.90	-296'333.05
Total	10'982'251.53	10'778'839.89	-203'411.64
P/ASSIF	Début	Fin	Variation
Endettement total	7'888'616.48	7'333'066.83	-555'549.65
Fonds et réserves	537'355.95	580'274.95	42'919'00
Capital	2'556'279.10	2'865'498.11	309'219.01
Total	10'982'251.53	10'778'839.89	-203'411.64
Endettement/Fortune net	5'146'709.90	4'498'238.84	-648'471.06
COMPTE DE FONCTIONNEMENT	Charges	Revenus	Différence
Résultat publié	6'798'717.36	7'107'936.37	-309'219.01
A DEDUIRE			
Amortissements	371'687.76	0.00	371'687.76
Mouvements réserves	42'919'00	0.00	42'919.00
Imputations internes	141'368.28	141'368.28	0.00
Charges de fonctionnement épurées	6'553.094.28	317'392.50	6'235'701.78
Revenus de fonctionnement épurés	61'335.80	6'649'175.59	-6'587'839.79
Marge d'autofinancement			-708'371.21
	2020	2021	
Intérêts passifs	29'340.13	26'972.03	
Impôts	2020	2021	
Valeur du point d'impôt	90'528.92	77'721.58	
Revenus des impôts (pour péréquation)	5'160'148.64	4'430'130.23	
Par habitant	2020	2021	
Endettement/Fortune net par habitant	4'448.32	3'861.15	
Endettement total par habitant	6'818.16	6'294.48	
Valeur du point d'impôt par habitant	78.24	66.71	

3 DOMAINES ET BATIMENTS

30 ADMINISTRATION-TECHNIQUE

30.02 Baux à ferme

Les baux à ferme sont renouvelés tous les six ans. Le prochain terme conclu avec les exploitants agricoles échoit en 2022.

32 FORETS

32.01 Association Intercommunale pour l'exploitation d'un couvert régional à plaquettes et bois d'énergie situé sur la commune de Trélex (ACP)

Bien que ne possédant ni forêt, ni chaufferie à plaquettes forestières, notre commune, attentive aux sources d'approvisionnement en énergie renouvelable de proximité, est membre de l'ACP depuis sa fondation en 2007.

Cette Association s'approvisionne en bois rond issu des forêts de notre région et les transforme en plaquettes sèches brûlées dans les chaufferies de réseaux de chauffage à distance (CàD). Elle contribue ainsi indirectement à l'entretien des forêts de la région.

L'ACP s'est réunie 3 fois en assemblée générale, le 4 mars, le 24 juin et le 2 décembre 2021. Lors de ces assemblées, les sujets suivants ont été traités :

04.03.2021 :

- Préavis 01-2021 Demande d'autorisation d'investissement de CHF 160'000.—pour rénover le hangar n° 2 du couvert à plaquettes forestières.

24.06.2021 :

- Préavis 02-2021 : Comptes 2020,
- Préavis 03-2021 : Liste de prix 2021-2022,
- Préavis 04-2021 : Traitement et indemnisation des membres du Codir et du Bureau pour la législature 2021-2026.

02.12.2021

- Préavis 05-2021 : Budget 2022,
- Préavis 06-2021 : Demande d'autorisation d'investissement de maximum CHF 30'000.00 pour rénovation de la toiture du hangar N°1 ainsi que la creuse et l'installation d'un nouveau drainage et remise en état de la place du hangar,
- Préavis 07-2021 : Autorisation générale de plaider,
- Préavis 08-2021 : Autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles,
- Préavis 09-2021 : Compétences financières du Comité de Direction.

A noter que l'ACP a procédé, comme convenu dans l'accord passé en 2019, au remboursement de 2 parts sociales pour un montant total de CHF 20'000.- à la commune de Borex.

35 BATIMENTS – LOCATIONS

35.01 Projet de réalisation d'un bâtiment de voirie

Dans sa séance du 15 mars 2021, le Conseil Communal a accepté le préavis n° 42-2021 – Projet de construction d'une halle pour le service de voirie sur la parcelle n°1 de Borex – Demande d'un crédit de CHF 98'000.- destiné à financer l'étude et la planification de la construction du bâtiment.

35.01 Salle communale « Les Alisiers »

En 2021, la Salle Les Alisiers a été louée 18 fois. A noter que le COVID-19 empêchait une utilisation normale des lieux, notamment avec la règle de 30 personnes maximum – avec distanciation et port du masque.

Répartition du nombre de locations	2020	2021
Habitants du village de Borex	4	7
Habitants hors village de Borex	5	2
Administration et Conseil communal	5	3
Société de développement de Borex	4	2
Assemblées générales – Sociétés locales de Borex	2	0
Assemblées générales – PPE de Borex	1	0
Associations intercommunales	1	0
Assemblées générales – hors Borex	0	3
ESEP – Soleil d'Automne - Téléthon	1	1

4 TRAVAUX PUBLICS, ROUTES. ENVIRONNEMENT, URBANISME

42 URBANISME, ARCHITECTURE ET ENVIRONNEMENT

42.04 Plan d'aménagement communaux

→ Révision du Plan Général d'Affectation

Suite au retour de l'examen préalable de la DGTL daté du 1^{er} octobre 2021 (*le dépôt du dossier de modification de notre plan d'affectation communal avait été transmis le 18 novembre 2020 !*) la Municipalité a pris connaissance des principales remarques et demandes d'adaptation suivantes :

1. Réviser l'ensemble de la zone village, de la zone agricole, et de créer une zone de desserte (domaines publics) sur l'entier de la commune ;
2. Compléter le redimensionnement des zones à bâtir ;
3. Supprimer les emprises sur les surfaces d'assoulement (SDA).

Pour rappel, l'avis préliminaire de la DGTL du 19.11.2019 confirmait le périmètre du projet de modification partielle du plan général d'affectation. Or, depuis lors, plusieurs jurisprudences (dont l'arrêt Perroy du 23.12.2020, CDAP) ont impliqué d'importantes réticences au niveau cantonal quant à l'acceptation des révisions partielles.

Au vu de ce qui précède et en coordination avec notre bureau d'urbanisme la Municipalité a décidé de s'engager dans une révision globale du PGA et RPGA. Un courrier en ce sens a été transmis, fin novembre 2021, à la DGTL afin de valider cette stratégie, avant de procéder à l'adaptation du dossier de planification, et de s'assurer que les conditions pour l'obtention d'une subvention étaient toujours remplies.

42.05 Police des constructions

En 2021, la Municipalité a poursuivi sa collaboration avec l'association d'indépendants S. Barbaud & E. Antonelli. Elle se montre très satisfaite de la qualité des expertises rendues.

Permis délivrés	2020 Enquête publique CAMAC	2021 Enquête publique CAMAC	2020 Dispensé d'enquête publique selon art 72d	2021 Dispensé d'enquête publique selon art 72d
Permis de construire	4	10	10	9
Permis d'habiter ou d'utiliser	4	3	0	5

43 ROUTES

Sur demande de la Municipalité, la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR), a mis en place un matériel de comptage sur les routes de Borex, pendant une semaine, du 23 au 29 novembre 2021. Ces 15 compteurs ont recueilli des données quant au trafic routier journalier (nombre de véhicules) et à la vitesse sur les routes de notre commune. Les résultats sont annoncés pour le 1^{er} trimestre 2022.

43.03 Electricité éclairage public

La commune a pris des engagements en termes de développement durable et d'économie d'énergie. L'assainissement de l'éclairage public est un passage obligé pour ce faire. L'aspect énergétique est un élément important, autant que la diminution de la pollution lumineuse et le mieux vivre de la faune sauvage et de l'être humain.

Ce sont les 166 points lumineux disséminés sur le territoire qui feront l'objet d'une étude confiée en 2021 à un éclairagiste. Il sera question également de mettre notre parc en conformité avec les directives et ordonnances en vigueur. Les résultats sont attendus pour le premier trimestre 2022.

44 PARCS, PROMENADE ET CIMETIERE

Stand de la Rippe

Comme annoncé dans le précédent rapport de gestion 2020, la pose de récupérateurs de balles a pu être effectuée en début d'année 2021. Ainsi la saison de tir s'est déroulée quasi normalement.

45 DECHETS ET ORDURES MENAGERES

45.02 Voirie

SADEC

La Société Anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC) s'est réunie 2 fois, par courrier en raison des mesures liées au COVID-19 le 10 juin 2021, et en présentiel le 4 octobre 2021. Cette Société, dont la Commune de Borex est adhérente, soutient les Communes membres dans l'élimination de leurs déchets.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2021 a approuvé les points suivants :

- Le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2020 tenue sous la forme écrite à Gland
- Le rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice 2020
- Les comptes et bilan au 31.12.2020
- La décharge au Conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2020
- La nomination de l'Organe de révision des comptes pour l'exercice 2021
- Les indemnisations des membres du Conseil d'administration à partir de la législature 2021-2026

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 octobre 2021 a approuvé les points suivants :

- Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2021
- Le Budget 2022
- La nomination des membres du Conseil d'administration (selon art. 11 et 16 des statuts)
- La nomination du/de la Président/e du Conseil d'administration (selon art. 11 des statuts)
- La nomination d'un/e représentant/e et d'un/e suppléant/e pour l'Organe de contrôle du concept harmonisé de la taxe au sac
- * tous les documents susmentionnés sont disponibles auprès du Greffe communal.

Ramassage des ordures ménagères (sacs taxés)

Le ramassage des ordures ménagères est effectué les mardis matins par l'entreprise Odelet Transports SA. En 2021, les ordures ménagères collectées sur notre commune, représentant un total de 153.06 tonnes (157.09 en 2020), réparti en ordures ménagères, 150 tonnes (154.17 en 2020), et déchets communaux, 3.06 tonnes (2.92 en 2020).

45.05 Déchetterie Intercommunale de Signy-Avenex

Le Comité de la Déchetterie intercommunale, présidé par notre Municipale Mme Gabrielle Genoud jusqu'au 30 juin 2021 puis représenté par notre Municipal M. Boris Vetsch, a tenu séance 5 fois en 2021, le 21 janvier, le 22 avril, le 15 septembre, le 26 octobre et le 8 décembre 2021. La déchetterie intercommunale réunit les communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Eysins, Grens et Signy-Avenex.

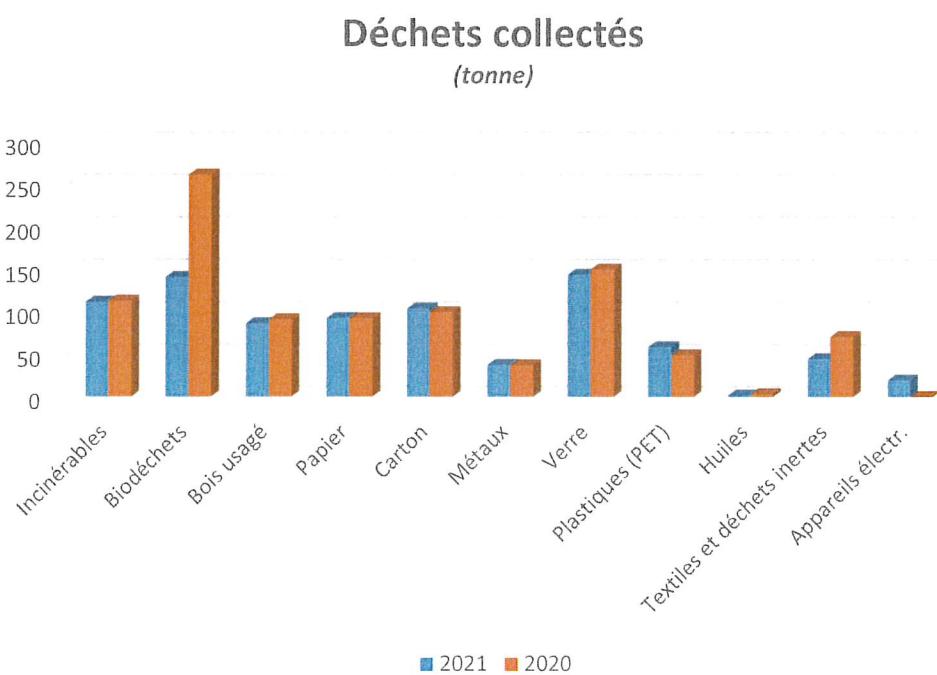
La séance du 26 octobre a été consacrée à une rencontre avec tous les transporteurs et le nouveau comité de la déchetterie intercommunale afin de faire un point sur les filières et les conditions en vigueur ainsi que les potentielles améliorations opérationnelles.

Calcul du coût par habitant :

2020 : CHF 66.61
2021 : CHF 51.84

Contrairement à l'exercice précédent des rétrocessions ont à nouveau été versées pour le papier et le carton, et permet ainsi de réduire le coût global par habitant.

Evolution entre 2021 et 2020 de la collecte des déchets de la déchetterie intercommunale :



Pensez-y : la plateforme digitale <https://contribue.ch/>, mise récemment en ligne par COSEDEC, permet de sensibiliser les romand.e.s à la réduction et au tri des déchets.

46 ASSAINISSEMENT

Les 26 kilomètres de réseau d'évacuation des eaux que compte la commune sont inspectés et nettoyés régulièrement. Ces travaux de maintenance sont fractionnés en 6 secteurs. En 2021, ce sont les canalisations des "Tourniaux" qui ont été filmées, photographiées et curées.

46.03 Association d'Epuration des eaux du Boiron (AEB)

La Commune de Borex est membre de l'Association d'Epuration des eaux du Boiron, laquelle gère le réseau d'eau usée des communes de Borex, Grens, Signy-Avenex, Arnex-sur-Nyon et Eysins. Le réseau de l'association est raccordé à celui de la commune de Nyon qui facture les m³ traités à l'AEB. Le montant global des coûts est réparti entre les communes selon une clé de répartition qui prend en compte le nombre d'habitants ou d'équivalents-habitants raccordés (collectivités publiques, écoles par exemple).

En 2021, l'AEB dans l'ensemble équivaut à 5'142 équivalents habitants, dont 1'357 pour le compte de Borex. Pour l'année 2021, la part de Borex s'élève à CHF 151'170.95.- soit CHF 111.40 par équivalent habitant.

Depuis plusieurs années, les communes membres s'engagent à consacrer une part de leur budget à l'entretien de leur réseau et aux contrôles des raccordements des bâtiments au réseau d'assainissement afin de limiter à son minimum la présence d'eau claire dans les eaux à traiter.

L'AEB s'est réunie en assemblée intercommunale 2 fois en 2021, le 17 mars et le 17 novembre pour traiter des préavis suivants :

- Préavis 12/2016-2021 & Comptes 2020
- Préavis 1/2021-2026 & Budget 2022

5 FORMATION, JEUNESSE, CULTURE, EGLISE

51 INSTRUCTION PUBLIQUE

51.01 Etablissement scolaire Elisabeth de Portes

La collaboration avec la direction de l'Etablissement scolaire Elisabeth de Portes (ESEP) est bonne. Durant l'absence de M. Ducommun, le Comité de Direction a collaboré de façon très satisfaisante avec les doyens de l'établissement.

52.03 AEE – Réseau Asse et Boiron

Le Comité de Direction s'est réuni 9 fois. Les membres du Comité de Direction ont consacré environ 865 heures à la gestion de l'association.

Au 31 décembre 2021, l'AEE compte 93 collaborateurs pour un équivalent plein temps 30.22 EPT.

Les préavis qui ont été présentés et adoptés, amendés ou refusés :

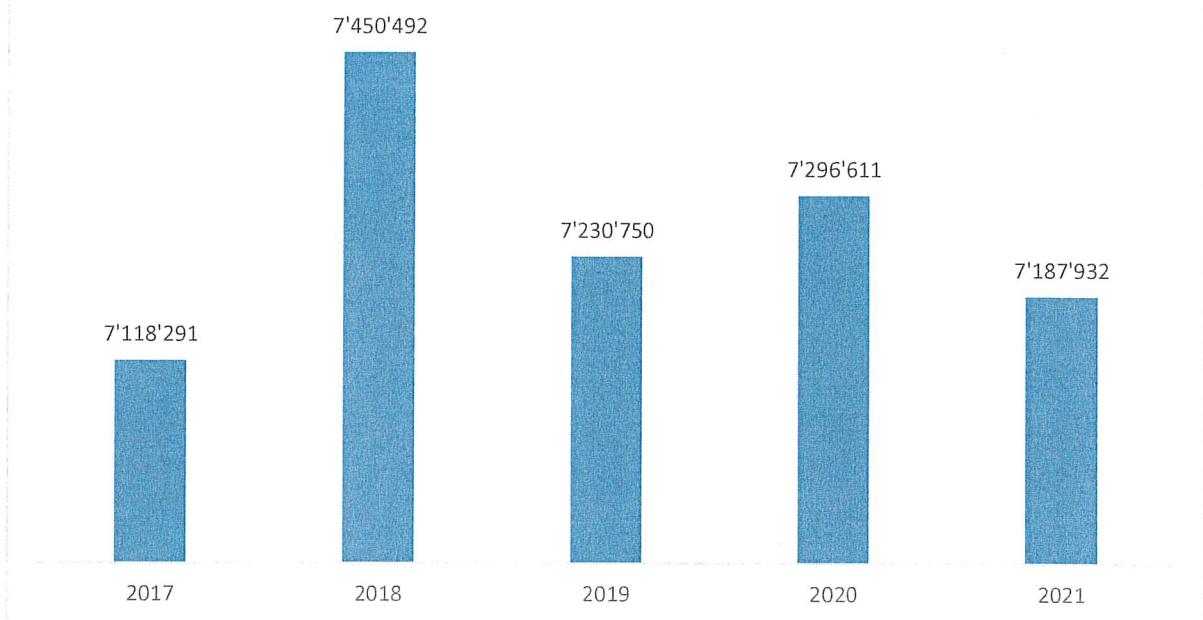
- N°21/2016-2021 Comptes 2020
- N° 1/2021-2026 – Autorisation d'engager des dépenses supplémentaires
- N° 2/2021-2026 – Autorisation de plaider
- N° 3/2021-2026 – Budget 2022

Total des charges comparatives de l'AEE, (en CHF)

Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
CHF 7'187'931,98	CHF 7'877'918.-	CHF 7'296'611,16

Les comptes 2021 présentent un total de charges, à répartir selon l'article 26 de nos statuts, de CHF 7'187'931,98, en diminution de CHF 108'679.- (-1.5%).

Comparatif des charges sur 5 ans



Quelques commentaires :

- L'effet du Covid est encore visible sur certains postes comme les spectacles, camps ou caisses de classe.
- A la rentrée scolaire 2021-2022, nous avons agrandi l'UAPE « Les Z'Eysinou » à Eysins de 24 places. La Faje a versé une aide au démarrage de Frs 62'400.00.
- La Faje a augmenté son taux de subvention de 1 % en 2021, nous recevrons 31 % de la masse salariale pédagogique (29 % + 2 % en raison du rabais fratrie déplafonné), d'où une augmentation notable des subventions.
- Une aide cantonale extraordinaire de Frs 173'313.00 a été reçue suite aux pertes Covid déclarées. Cette somme est répartie sur nos 7 structures.
- L'aide individuelle aux parents a augmenté de Frs 95'959.80. Ce chiffre ne peut pas s'interpréter par rapport aux résultats de 2020. Ils n'étaient pas significatifs en raison de la fermeture des structures ordonnée pendant le Covid.

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le préavis N° 05/2021-2026 du Comité de Direction de l'AEE, directement sur le site www.asse-boiron.ch/ci.

52.04 AIAB – Association intercommunale Asse et Boiron

La commune est membre de l'Association Intercommunale Asse et Boiron (AIAB) depuis sa fondation en 2008. Cette association gère les bâtiments du collège primaire et secondaire de Borex-Crassier (CSBC) ainsi que la piscine intercommunale de Chéserex, immeubles dont elle est propriétaire.

Réuni en assemblée à 3 reprises en 2021, le 30 mars, le 22 juin et le 14 septembre, le Conseil intercommunal de l'AIAB a notamment débattu et accepté les objets présentés suivants :

30.03.2021 :

- Préavis 01-2021 : Comptes 2021.

22.06.2021 :

- Préavis 01-2021 : Règlement du Conseil intercommunal.

14.09.2021 :

- Préavis 03-2021 : Budget 2022,
- Préavis 04-2021 : Autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, droits réels immobiliers, actions ou parts de sociétés immobilières,
- Préavis 05-2021 : Autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles,
- Préavis 06-2021 : Autorisation de plaider,
- Préavis 07-2021 : Tarif des vacations et indemnités des membres du Bureau du Conseil intercommunal, des délégués et de la secrétaire pour la législature 2021-2026.

Les comptes 2021 de l'association présentent un total de charges à répartir de CHF 955'905.00 contre CHF 975'067.00 en 2020 ; la part à charge de Borex s'élevant à CHF 123'808.60.

A noter que plusieurs mois de fermeture partielle de la piscine due aux mesures sanitaires imposées par la pandémie Covid-19 ont impacté négativement le résultat financier de la piscine en 2021.

58 EGLISE

58.02 Paroisse protestante de la Dôle

En gestation depuis plusieurs années, la convention fixant les relations entre la paroisse de la Dôle et les communes d'Asse et Boiron a pu finalement être ratifiée le 12 février 2021.

Réunie à deux reprises, le 15 avril par visio-conférence et le 14 novembre en présentiel, l'assemblée paroissiale a notamment traité les points suivants :

15.04.2021

- Présentation et adoption des comptes 2020
- Rapport sur la marche de la paroisse

14.11.2021 :

- Présentation et adoption du budget 2022.
- Messages des différentes instances ecclésiastiques régionales et cantonales.

6 SECURITE PUBLIQUE

61 POLICE MUNICIPALE

61.01 Assistants de Sécurité Publique (ASP)

Les représentants des Communes d'Eysins, la Rippe, Gingins, Crassier et Borex se sont réunis 2 fois, le 3 septembre et le 3 décembre 2021. Les séances ont pour objet de faire le point sur la collaboration entre les Communes ainsi que le travail effectué par les deux ASP.

Suite à la démission du précédent ASP fin 2020 pour le 1^{er} trimestre 2021, il a été décidé d'augmenter l'EPT du poste en le portant à 150%, ce qui a conduit à l'engagement de 2 agents de sécurité publique. M. Adrien Gafner a pris ses fonctions en mars 2021, rejoint par Mme Magali Gremaud en mai de la même année.

Pour mémoire, la commune de Borex assure, pour le compte des Communes susmentionnées, les prérogatives et procédures en lien avec les activités d'assistant de sécurité publique (ASP). La commune conserve ses prérogatives dans la gestion administrative du personnel et met à disposition les locaux et le support administratif nécessaires à la bonne réalisation de l'activité des ASP. La commune de Borex est indemnisée pour sa gestion par un forfait annuel et les charges sont réparties annuellement entre les communes membres à parts égales de l'exercice comptable au 31 décembre. Les dépenses et les recettes figurent dans les comptes de la commune de Borex.

62 CONTROLE DE L'HABITANT

→ Population à fin décembre 2021

	2020	2021	
Résidence principale	1155	1155	habitants
Résidence secondaire	5	3	habitants
Suisses	822	813	
Etrangers	333	342	
Arrivées	119	116	
Départs	93	130	
Naissances	11	8	
Décès	3	2	

65 SERVICE DEFENSE INCENDIE ET SECOURS

65.01 SDIS Nyon-Dôle

Le site de Bonmont est composé d'une section DAP Y qui intervient sur les communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Crassier, Chéserex, Gingins et La Rippe. « DAP Y » signifie que ses sapeurs sont autonomes pour de nombreuses interventions, par exemple : inondation, sauvetage, aide au portage. Pour les autres critères comme les incendies, le DAP intervient avec l'appui du DPS de Nyon.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, les groupes d'interventions des quatre sites opérationnels du SDIS Nyon-Dôle ont été alarmés à 447 reprises, soit 34 interventions de plus qu'en 2020.

Pour le site de Bonmont, il y a eu 20 interventions, dont 2 sur le territoire communal de Borex, réparties comme suit :

- Incendies : 5
- Inondations : 8
- Alarmes automatiques : 3
- Divers : 2

Le Conseil intercommunal s'est réuni 2 fois, le 27 avril et le 28 septembre 2021. Il a approuvé les préavis suivants :

27.04.2021

- Préavis 17-2020 - Révision du règlement du SDIS Nyon-Dôle et des tarifs de facturation
- Préavis 18-2021 - Remplacement et transfert du véhicule Zorba 152
- Préavis 19-2021 - Comptes 2020

28.09.2021

- Préavis 1-2021 – Autorisation générale de plaider accordée aux membres du comité de direction
- Préavis 2-2021 – Fixation du plafond d'endettement de l'association
- Préavis 3-2021 – Compétence du comité de direction en matière de dépenses hors budget (2016-2021)
- Préavis 4-2021 – Rétributions du conseil intercommunal, du comité de direction et de la commission de gestion et finances (2016-2021)
- Préavis 5-2021 – Budget 2022

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le rapport de gestion 2021 : www.sdis-nyon-dole.ch

66.02 Organisation régionale de la protection civile (ORPC)

L'année 2021 fut une année de forte sollicitation de la Protection Civile. En début d'année, 15 hommes par jour ont été appelés en appui à la gendarmerie vaudoise pour régler la circulation et le parcage des véhicules à St-Cergue et sur le site de la Givrine. En parallèle, la campagne de vaccination contre le virus du Covid démarrait. Avec les premières doses, la Protection civile a déployé ses hommes dans les EMS et chez les particuliers pour vacciner les plus fragiles, puis sur les différents centres et lieux de vaccination pour un soutien administratif et opérationnel.

En chiffre pour la période du 28.10 au 29.07.2021 :

- Jours de service Bat. OUEST : 15'477
- Heures de travail Bat. OUEST : 123'816
- Jours de service astreints ORPC District Nyon pour COVID : 4'452
- Jours de service pour les cours de répétitions : 1'032

L'année 2021 marque également des changements en terme d'effectifs, depuis la nouvelle loi sur la Protection de la Population et la Protection civile (LPPCi) . En effet, cette dernière réduit l'âge de l'obligation de servir pour les soldats et les sous-officiers. Le bataillon a vu son effectif diminuer de 406 astreints du 31 décembre 2020 au 1er janvier 2021. L'effectif de 564 personnes est réparti de la manière suivante : 52 officiers ; 47 sous-officiers et 465 soldats.

2 compagnies ont été supprimées, passant de 6 à 4 compagnies.

Le Conseil intercommunal s'est réuni 2 fois, le 31 mars et le 1^{er} septembre 2021. Il a approuvé les préavis suivants :

31 mars 2021 :

Préavis 1-2021 - Rapport sur les comptes et la gestion 2020

1er septembre 2021 :

- Préavis N° 1 - 2021-2026 – Autorisation générale de plaider accordée au Comité de Direction
- Préavis N° 2 - 2021-2026 – Compétence en matière de dépenses extrabudgétaires
- Préavis N° 3 - 2021-2026 – Rétributions du Conseil intercommunal, du Comité de Direction et de la Secrétaire
- Préavis N° 4 - 2021-2026 – Budget 2022

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le rapport de gestion 2021 : www.protectioncivile.ch

7 AFFAIRES SOCIALES

70.03 ARAS – Centre social régional (CSR)

L'ARAS du district de Nyon est une association de Communes au sens de la Loi sur les Communes. Son siège est à Nyon et les 47 communes du District en sont membres.

Le Centre Social Régional (CSR) a pour mission principale d'informer et d'orienter la population du District dans le réseau social régional et cantonal, et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion (RI).

Le Conseil intercommunal s'est réuni 2 fois, le 2 juin et le 4 novembre 2021 et a approuvé les préavis suivants :

02.06.2021

Préavis 16-21 : Comptes 2020

30.06.2021

Préavis 01-21 : Autorisations générales de plaider pour la législature 2021-2026.

Préavis 02-21 : Indemnités du Bureau du Conseil Intercommunal et du Comité de direction.

Préavis 03-21 : Compétences du Comité de direction d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles.

Préavis 04-21 : Budget 2022.

Préavis 05-21 : Crédit pour une politique de subventionnement de prestations sociales régionales 2022-2026.

76 ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE, GARDERIE, FAMILLES

76.02 Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Au 31 décembre 2021 les taux de fréquentation, par structure, sont les suivants :

	La Boîte à Malices	Les Z'Eysinous	Tournicotty	Les P'tits Lézards
Matin	50 % (42%) *	40 % (67%)	25 % (35%)	80 % (73%)
Mercredi matin (1P)	38 % (38%)	Accueil à La Boîte à Malices	Accueil à La Boîte à Malices	Accueil à La Boîte à Malices
Midi	97 % (94%)	92 % (100%)	97 % (97%)	100 % (95%)
Après-midi (1P-2P)	49 % (34%)	45 % (39%)	34 % (36%)	29 % (51%)
Soir	93 % (81%)	99 % (96%)	81 % (90%)	71 % (89%)

*() chiffre 2020

Le taux d'occupation du Repère en 2021 est de 61 % contre 71% en 2020.

→ Crèche de La Galiote à Eysins

La crèche dispose de 24 places, réparties en 2 groupes multi-âges : 10 bébés/trotteurs et 14 trotteurs/grands.

→ Crèche Les Papillons à Crassier

La crèche dispose de 44 places, soit 10 bébés, 14 trotteurs et 20 grands.

Au 31 décembre 2021, les taux de fréquentation, par structure, sont les suivants :

	La Galiote s/24 pl.	Les Papillons s/44 pl.
Bébés		82 % (85%)
Trotteurs		80 % (77%)
Grands		84 % (76%)
Bébés/Trotteurs	89 % (70%) *	
Trotteurs/Grands	73 % (90%)	

*() chiffre 2020

8 SERVICES INDUSTRIELS

81.04 Distribution de l'eau – installation

Le service de distribution de l'eau, sur la commune de Borex, est régi par les Services Industriels de Nyon. En effet, conformément aux dispositions de la loi sur la distribution de l'eau du 30 novembre 1964 (LDE), la Commune de Borex confère le droit exclusif de distribuer l'eau sur l'entier de son territoire à la Commune de Nyon.

86.01 Développement durable

À la suite du changement de législature et à l'entrée en fonction de la nouvelle Municipalité, les autorités Boréziennes ont décidé d'intégrer les problématiques des enjeux environnementaux, climatiques et RSE dans le plan de législature 2021- 2026 en créant un dicastère « Développement durable ». Les réflexions sur la durabilité et le climat menées au sein de la Municipalité s'inscrivent dans la démarche

évolutive du Plan climat vaudois (PCV) et son agenda 2030 qui vise, entre autres, à la réduction de 50% à 60% des émissions de GES du territoire cantonal d'ici à 2030 et à la neutralité carbone au plus tard en 2050. Durant le 2ème semestre 2021, les premières démarches ont été entamées en vue d'établir un PECC (Plan Energie et Climat Communal) et des discussions sont en cours avec les autres communes d'Asse et Boiron afin d'envisager de potentielles synergies.

CONCLUSION

La Municipalité de Borex vous prie en conséquence, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Borex

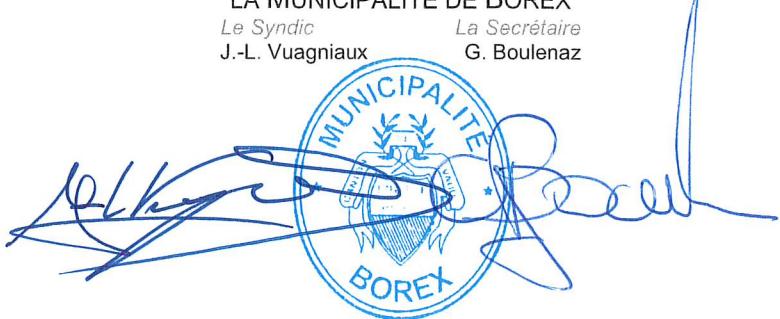
- Dans sa séance du 20 juin 2022 ;
 - **Vu le préavis n° 10-2022 – Exercice 2021 – Rapport de gestion et comptes ;**
 - Oui le rapport de la commission de gestion ;
 - Entendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. **d'approuver**
le préavis n° 10-2022 – Exercice 2021 – Rapport de gestion et comptes, tel que présenté ;
 2. **d'approuver**
les comptes de l'exercice 2021, tels que présentés ;
 3. **de donner décharge**
à la Municipalité de Borex et au boursier de Borex de leur gestion pour l'exercice 2021.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 23 mai 2022, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Borex.

AU NOM DE
LA MUNICIPALITÉ DE BOREX



Annexes :

- Comptes et bilan 2021
 - Rapport de la fiduciaire
 - Plan d'investissement